

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

VIS A :

du 1er/6/84

DECRET N° 04/516 /MPS. DGEFP.
DGP. 21031.BAV portant reclassement
et nomination de Mr KOUNOUNGA Esate,
Instituteur Principal de 4^e échelon,
des cadres des services sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la constitution du 8 juillet 1979;
(/u la loi n° 12/80 du 15.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 juillet 1979;
(/u la loi n° 15/82 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 64/152 du 22.5.64 portant statut des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret 62/130/R du 5.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/194/EP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres ordres par la loi n° 15/62 du 5.5.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/196/EP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 67/50/EP-BE du 24.2.1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/170 du 11.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 75/154 du 4.4.1975 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/544 du 20.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
(/u la rectificatif n° 81/516 du 26.01.1981 au décret n° 80/544 du 20.12.1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/517 du 26.01.1981 relatifs aux intérêts des membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 81/120 du 5.5.1981 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 83/485/DGEFP/DGAS/DP du 17.1.84 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé;
(/u la demande de l'intéressé en date du 17.12.83

D.G.B

D.G.T

(/u le rectificatif des résultats des concours d'entrée à l'INSEP, section de Mars 1981, publiés le 30.7.81
(/u l'arrêté 10578/ENI. M.S.D.F. EP du 15.12.83 portant promotion des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1982 de la République Populaire du Congo.

D É C R E T :

Article 1er: En application des dispositions du décret 54-163 du 22.5.54 susvisé, Monsieur KOUHOUNGA Esate, Instituteur Principal de 4^e échelon, indice 940, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire (CAIEP), délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 3^e échelon, indice 1010.
Acc. = Néant

Article 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15.09.1983, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 83-84, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 1er Juin 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale.

Antoine NDINGA-ODJ.-
Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-
Le Ministre des Finances

Bernard CONGO M. ESICOM.-

Idriss Ousétoumba LEXE-MDZOU.-

Amplications:

JORPC..... 1
DGETP/DEP..... 3
DGE..... 3
DCF..... 1
MEV..... 3
DMS-OPAL..... 3
DOSSIER..... 3
INTERRESSE..... 1
SGCH/BO..... 2